



Formation pendant arret militaire

Par **Expecto95**, le **10/02/2017** à **18:14**

Bonjour à tous, je suis militaire depuis 4 ans et je suis en arrêt maladie depuis maintenant presque 180 jours pour dépression. Je suis passé devant le psychologue de l'armée qui m'a donné un avis favorable pour m'envoyer en commission dans l'optique d'une réforme qui sera avec son avis positif normalement accepté. N'ayant pas de diplôme je suis en train de passer une formation pendant mon arrêt et le diplôme que j'obtiens raison à la fin de celle ci sera envoyé à mon employeur car je ne fais que passer un module complémentaire en raison de mon travail à l'armée. Ma question est donc de savoir si je suis dans mon droit en suivant une formation afin de préparer au mieux ma reconversion après la réforme ou si on pourra me faire pénaliser. Cordialement

Par **Tiboute21**, le **11/02/2017** à **09:14**

Salut Expecto95, étant donné que vous êtes en attente de réforme l'armée n'attend plus grand chose de vous (sans être méchant). Ce qui est interdit quoi qu'il arrive c'est d'exercer une activité RÉMUNÉRÉE pendant l'arrêt, vous avez dû d'ailleurs signer un papier vers les 90 jours d'arrêts consécutifs vous le notifiant. Par conséquent rien ne vous empêche de passer une formation surtout si vous êtes sûr de ne pas revenir à l'armée. Vous êtes dans votre droit cependant si vous aviez juste posé un arrêt dans le but de faire une formation en dehors de vos permissions et que ça s'apprenait dans votre régiment et que vous reveniez tranquillement après celle ci je n'aimerais pas être à votre place. En espérant vous avoir aidé.